

ART+

ARTS MODERNE & CONTEMPORAIN
ARTS D'AFRIQUE & D'OCÉANIE
MOBILIER, OBJETS D'ART
DESIGN



7.11.2025

HÔTEL DROUOT

ULYSSE & VICTOR



EXPERTS DE LA VENTE

Tableaux & Dessins anciens

Pierre-Antoine MARTENET
Martenet Expertise & Conseil
+33 (0)6 08 17 28 49
pamartenet@aol.com

Haute Époque

Antoine BOCCADOR
+33 (0)1 42 84 25 70
antoine.boccador@gmail.com

Art Moderne & Contemporain

Cabinet Marc OTTAVI
+33 (0)1 42 46 41 91
contact@expertise-ottavi.fr

Design & Arts Décoratifs du XXe siècle

Emmanuel EYRAUD
+33 (0)1 45 54 97 51
info@eyraud-expert.fr

Estampes du XXe siècle

Paul FERLONI
+33 (0)6 98 11 24 89
contact@ferlonifineart.com

Arts d'Afrique

Olivier CASTELLANO
+33 (0)6 11 21 25 22
info@oliviercastellano.com

Arts d'Océanie, & Arts Précolombiens

Anthony MEYER
+33 (0)6 80 10 80 22
ajpmeyer@gmail.com
Laurent DODIER
+ 33 (0)6 08 22 68 15
laurentdodier@wanadoo.fr

Arts d'Extrême-Orient

Laurent SCHROEDER
+33 (0)6 08 35 62 44
laurentschoeder2020@gmail.com

Militaria & Décorations

Arnaud DE GOUVION SAINT-CYR
+33 (0)6 70 75 01 05
arnaud.gouvionstcyr@gmail.com

Mobilier industriel

Consultante : Brigitte DURIEUX
+33 (6) 24 92 30 12
brigitte.durieux@free.fr

Photographies

Consultante : Joséphine BOYER
+33 (0)6 32 94 41 70
josephineboyer1@gmail.com

PHOTOGRAPHE

Leang SENG

ART+

UNE SÉLECTION D'ŒUVRES DE LA VENTE !

VENTE LIVE

Hôtel Drouot - Salle 4

7 Novembre 2025, 14 H

ULYSSE & VICTOR

101, rue de Sèvres, 75006, Paris
Agrément n° 283-2024
ulyssevictor.com

Contacts

Victor Villemin
Président
+33 (0)6 89 73 81 52

Ulysse Gaunet
Commissaire-priseur
+33 (0)6 74 19 22 74

contact@ulyssevictor.com

Lien vers la vente



Exposition des œuvres à l'Hôtel Drouot :

Mercredi 5 novembre 10 H - 18 H

Jeudi 6 novembre 10 H - 20 H

Vendredi 7 novembre 11 H - 12 H

Les œuvres de ARMAN, Moualla, Papazoff, Tsingos, et estampes de Braque, sont visibles avant l'exposition au Cabinet Marc Ottavi, 12, Rue Rossini, 75009 Paris



Drouot

AVANT-PROPOS

ART+ résulte d'une alliance de nos passions développées à travers une forme de fascination pour l'esthétique des « intérieurs du XXème siècle ».

Nostalgiques d'une époque que nous n'avons pas vécue, nos connaissances se sont enrichies à travers nos rencontres avec « les figures » d'une époque rêvée par notre génération. Les grands marchands de la « Rive Gauche », les experts, les commissaires-priseurs ou les collectionneurs ont contribué à accroître notre sensibilité. Les revues telles que L'Œil ou Cahiers d'Art, les photographies « des intérieurs » de Roger Vivier ou de Gianni Agnelli sont, également, de véritables témoignages que nous conservons précieusement.

Réussir à mélanger les univers tout en visant un équilibre est un pari qui nous anime profondément. Lors de cette prochaine vente, nous aurons le plaisir de réunir des œuvres modernes et contemporaines, des collections d'Arts d'Afrique et d'Océanie ainsi que du Design. Nous espérons transmettre ces passions pour que celles-ci se perpétuent demain.



TABLEAUX, SCULPTURES & ARMES ANCIENNES



Lot 3 - Atelier de Noël Coypel, Jupiter, Huile sur toile. 2 000 - 3 000 €

Lot 12 - Sabre de garde du corps du Roi, 2e modèle. Epoque Restauration. 1 500 - 2 000 €

Lot 4 - Allemagne, vers 1520-1530, Buste de Saint Jean-Baptiste, tilleul. 1 500 - 2 000 €



CÉRAMIQUES DE LA MANUFACTURE DE ZSOLNAY

LOTS 24 à 33



Fondée en 1853 à Pécs, en Hongrie, la manufacture Zsolnay s'impose rapidement comme l'un des fleurons européens de la céramique d'art. Sous la direction de Vilmos Zsolnay à partir de 1865, elle révolutionne la production par l'introduction de techniques novatrices, notamment le célèbre émail eosin, aux reflets irisés caractéristiques. À la fin du XIXe siècle, la maison Zsolnay devient un acteur majeur du mouvement Art nouveau, collaborant avec de grands architectes et designers.

Cette vente réunit une quinzaine de pièces dont certains modèles ont été pensés par des créateurs qui ont fait la renommée de la manufacture, tels que János Török et Miklós Ligeti.





Georges Braque et Heger de Loewenfeld, vers 1960.

LES BIJOUX D'HEGER DE LOEWENFELD
D'APRÈS GEORGES BRAQUE



LES BIJOUX DE BRAQUE

En 1961, alors qu'il est malade, Georges Braque sollicite son ami Heger de Loewenfeld, joaillier et lapidaire de talent, afin de l'aider à faire passer son œuvre picturale dans la tridimensionnalité. Selon le peintre, [ce n'est pas assez de faire voir ce qu'on peint, il faut encore le faire toucher] 1 . De ses œuvres majeures, il tirera ainsi une centaine de gouaches, au dessin simplifié, qui seront ensuite transformées en bijoux et sculptures par Loewenfeld, dans les matières les plus précieuses. Chacune portera le nom de dieux et de déesses de la mythologie hellénique. Intitulée Les Métamorphoses, cette série exceptionnelle de bijoux plaira tant à André Malraux, alors ministre de la Culture, que tous seront présentés lors de l'exposition Bijoux de Braque, organisée en 1963 au musée du Louvre, dans le pavillon de Marsan – faisant du maître cubiste le premier artiste exposé de son vivant au sein de la célèbre institution. Malraux y vit « l'apothéose » du peintre, qui connaîtra grâce à cet événement, et aux plus de 200 autres expositions qui suivirent en France et aux États-Unis 2 , une reconnaissance incontestée.

Disparaissant en août 1963, Braque laissa Heger de Loewenfeld en charge de leur œuvre commune. La première production consistera en une édition à 75 exemplaires, signée de Georges Braque et de Heger de Loewenfeld, tandis qu'Armand Israël, conservateur du musée Braque à Saint-Dié-des-Vosges et ayant-droit de l'artiste, produira ultérieurement une série de bijoux à 8 exemplaires, chacun portant la mention « Bijoux de Braque ».

Emmanuel EYRAUD

1 Armand Israël – Georges Braque – Métamorphoses – Catalogue de l'exposition organisée à la Fine Art Gallery/Jean-Paul Perrier, Barcelone (22 mars – 29 avril 2006), Éditions des Catalogues raisonnés, Paris, 2006, n.p.

2 Parmi les nombreuses villes et institutions où seront exposés les « Bijoux de Braque » citons : Paris (Musée du Louvre), Zurich, Le Havre et New York (S/S « France »), Dallas, Houston, San Francisco, Pittsburgh, Kuala Lumpur, Munich, Cannes, Darmstadt, Bruxelles, La Haye, Rotterdam, Kansas City, etc.



Lot 38

Georges BRAQUE (1882-1963) (d'après) & Heger DE LOEWENFELD (1919-2000)
JOAILLIER-LAPIDAIRE – COLLECTION D.L. (PUIS PAR SUCCESSION)

HADÈS – Casqué par les Cyclopes, l'impitoyable Maître des Enfers combat les Titans –
D'après la gouache éponyme de 1962 de la série Les Métamorphoses
Pendentif.

Or 750 ‰, argent et diamant taille Rose.

Signé G. Braque, titré HADÈS, porte le monogramme H. L. et la mention OR 750 © au dos
à gauche, et marqué LP2417 au dos à droite.

Hauteur : 4,5 cm – Longueur : 5,4 cm

MÉSOPOTAMIA – Bouleversée par la mort de ses trois prétendants, Mésopotamia rêve
à tous les enfants qu'elle n'aura jamais – D'après la gouache éponyme de 1962 de la
série Les Métamorphoses

Chaîne.

4 000 - 6 000 €



Lot 36

Broche Hécate - or, argent, émail bleu

2 500 - 3 500 €

Lot 39

Broche Aréion - or, rubis

2 500 - 3 500 €



Lot 37

Broche Tithonos - or, émail vert, rubis
3 500 - 4 500 €

Lot 41

Boutons de manchette Pandia - or, émeraudes
2 000 - 3 000 €



Lot 40
Broche Pyroeis - or, argent, saphir
2 500 - 3 500 €



Lot 42

Affiche dédiée dans la planche par Georges Braque à Loewenfeld



Lot 47

Georges BRAQUE (1882-1963)

Nature morte aux verres, conçu en 1912

Eau-forte en noir sur Arches

Signée en marge par Braque, numérotée sur 50 exemplaires

Publiée par Maeght en 1950

34 x 20,5 cm (la cuve)

Bonnes marges

Bibliographie :

L'œuvre graphique de Georges Braque, 1961, n° 9 p.7

D. Vallier, « Braque, l'œuvre gravé », 1996, n° 11 p.21

Oeuvre visible sur rendez-vous au Cabinet Marc Ottavi, 75009 Paris

6 000 - 8 000 €



Lot 80

Claude LALANNE (1925-2019)

« Hortensia » le modèle créé vers [1983], épreuve numérotée 52/100

Bracelet articulé en vermeil.

Signé des cachets C. LALANNE et ARTCURIAL, porte la numérotation 52/100 et les poinçons de Maître Orfèvre et de garantie sur le fermoir.

Longueur : 16 cm.

Poids : 30 g.

2 500 - 3 500 €





GEORGES PAPAZOFF (1894-1972)

Né à Yambol (Bulgarie), Papazoff s'inscrit à l'école d'architecture de Prague à l'aide d'un diplôme fictif. La découverte de la Sécession viennoise dans la capitale autrichienne et l'atmosphère artistique de Berlin, où l'artiste admire les œuvres de Klee, Reichel, Kokoschka, Malevitch et Rodchenko..., le décident à devenir peintre.

La force d'attraction qu'exerce alors Paris, capitale des arts de l'entre-deux-guerres, l'attire et Papazoff s'intègre sans difficulté dans le monde culturel cosmopolite de Montparnasse.

Doté d'un solide bagage artistique à son arrivée en France, Papazoff ajoute à ses créations picturales l'apport du futurisme, du cubisme et du surréalisme sans perdre les critères esthétiques de ses origines balkaniques.

Papazoff restera toujours un franc-tireur refusant de s'inféoder au surréalisme de Breton ou à l'École de Paris alors en pleine vigueur en préférant une vision individuelle à l'engagement collectif.

Durant les étés de 1930 et 1931, Papazoff fait de longs séjours en Dordogne chez son ami et collectionneur Henri-Pierre Roché. La visite des grottes préhistoriques de Lascaux fut un choc au point qu'il refusa d'y croire, soupçonnant une plaisanterie de ses amis peintres. Le côté monumental et mythique du lieu par ses racines qui plongent dans le passé l'étonne. Cette rencontre inattendue avec une culture dont les racines se perdent dans la nuit des temps et son caractère insolite donna naissance à d'étranges compositions de rochers décorés de laurier.

Lot 62

Georges PAPA ZOFF (1894-1972)

Paysage en Dordogne, circa 1931

Huile sur toile

Signée en bas à droite

116 x 90 cm.

Provenance :

Vente Tajan, Paris, 21/11/2001, lot 28

Bibliographie :

À rapprocher par la datation et le sujet du tableau reproduit dans « Papazoff, Franc-tireur du Surréalisme » par Andrei B. Nakov, éd. de la Connaissance, Bruxelles, 1973, p. 108

Oeuvre visible sur rendez-vous au Cabinet Marc Ottavi, 12, Rue Rossini, 75009 Paris.

15 000 - 20 000 €





JEAN-MICHEL ATLAN (1913-1960)

Jean-Michel Atlan est né à Constantine le 23 janvier 1913 au sein d'une famille de confession Juive et d'origine berbère. Après l'obtention de son baccalauréat, il quitte de manière définitive son Algérie natale en octobre 1930 pour s'inscrire en licence de philosophie à la Sorbonne (Paris).

En 1941, Jean-Michel Atlan commence à écrire des poèmes et à peindre. Mais rattrapé par la fatalité du destin, il se fait interner en simulant la folie afin d'échapper à la mort pendant la Seconde Guerre Mondiale. De cet épisode tragique naît le recueil de poèmes *Le Sang Profond* publié en 1944. Jean-Michel Atlan commence à exposer ses premières œuvres.

À partir du début des années 1950, Jean-Michel Atlan introduit, dans son œuvre, les figures et objets totémiques symbolisant des croyances et des rites de peuples aux cultures extra-occidentales. Atlan compare son approche de l'art à celle d'un danseur : « Je suis passé de la poésie à la peinture comme un danseur qui découvrirait que la danse le révèle mieux que les incantations verbales ».

Lors de cette période, le rythme est palpable sur l'ensemble de la surface de la toile. La structure des figures totémiques tend vers une abstraction des formes. L'alliance des traits noirs et des couleurs peut susciter en nous différentes interprétations mais nous emporte inévitablement dans un univers mystérieux. Atlan considère cette approche comme l'essence même de la création. Michel Ragon les qualifie de « formes vivantes » s'expriment par des gestes intenses qui nous renvoient à la magie de rites mystiques. C'est pourquoi, le critique d'art distingue Jean-Michel Atlan comme « le magicien » des peintres abstraits de la même période.

Lot 68

Jean-Michel ATLAN (1913-1960)

Sans titre, 1954

Huile, encre et fusain sur toile, signée en bas à droite.

H. 100 cm - L. 65 cm

Provenance :

Atelier de l'artiste

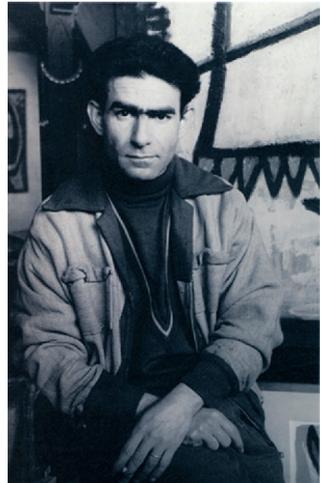
Collection Camille Atlan et Jacques Polieri

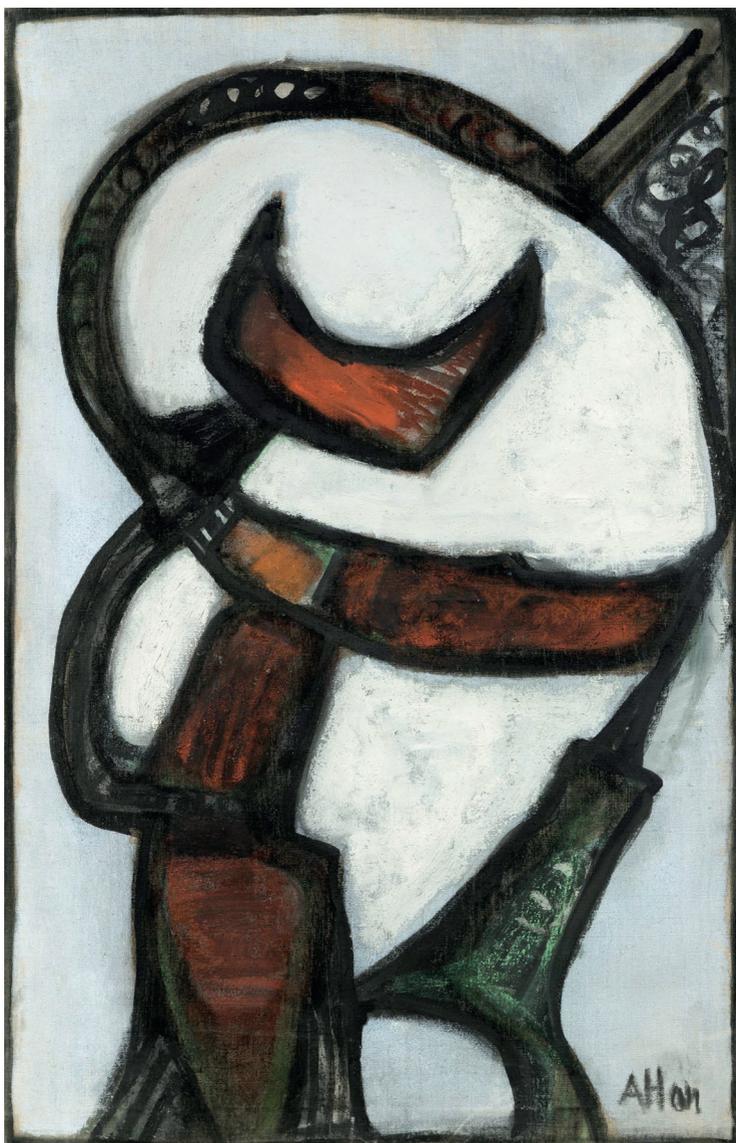
Leur succession

Bibliographie :

Jacques Polieri, Atlan, Catalogue raisonné de l'œuvre complet, Paris, Gallimard, 1996, décrit sous le n°227 et reproduit page 229.

15 000 - 20 000 €





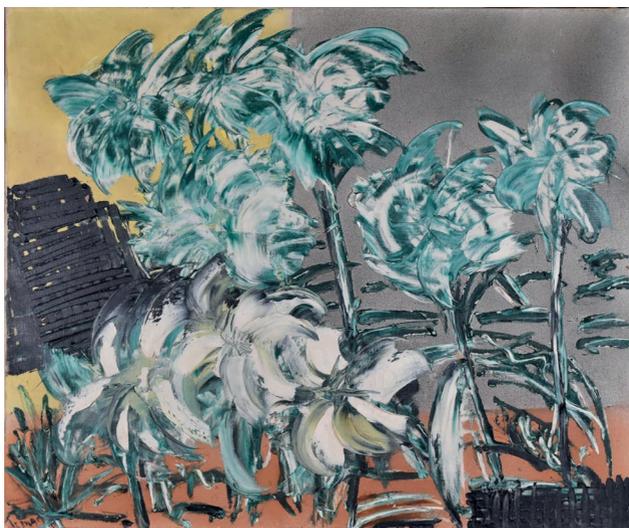
OEUVRES DE THANOS TSINGOS



Lot 63 - Thanos TSINGOS (1914-1965), L'oiseau, 1955, huile sur toile, 46 x 65 cm.
4 000 - 5 000 €

Lot 61 - Thanos TSINGOS (1914-1965), Fond marin, 1954, huile sur toile, 46 x 55,5 cm.
3 000 - 4 000 €

Seront inclus dans le Catalogue Raisonné de l'Œuvre de Thanos Tsingos actuellement en préparation par Marc Ottavi.



Lot 64 - Thanos TSINGOS (1914-1965), Fleurs, circa 1955, huile sur toile, 60 x 73 cm.
3 000 - 4 000 €

Lot 65 - Thanos TSINGOS (1914-1965), Fleurs, circa 1956, huile sur toile, 55 x 46 cm.
3 000 - 4 000 €

Seront inclus dans le Catalogue Raisonné de l'Œuvre de Thanos Tsingos actuellement en préparation par Marc Ottavi.

FIKRET MOUALLA (1903-1967)

Bien qu'incompris et ignoré par la plupart de ses contemporains, Fikret Moualla fut l'un des artistes les plus prometteurs de la scène artistique turque avant de s'installer à Paris en 1937. Il y devint une figure bohème, arpentant Montparnasse, Pigalle ou la plaine Monceau, son carton à dessin sous le bras, dans l'espoir de vendre ses gouaches aux terrasses des cafés.

Dans les années d'après-guerre, Moualla fréquente les ateliers de la Grande Chaumière, non seulement pour y dessiner, mais aussi pour s'y réchauffer, où il s'inspire encore des œuvres de Lhote et d'Othon Friesz.

C'est au début des années 1950 qu'il trouve sa voix et affirme pleinement son style : des couleurs simplifiées ordonnées en traits courts et hachurés, superposés pour former les contours des sujets de sa vie quotidienne. Les deux natures mortes présentées ici en témoignent, arrangées à partir des objets modestes de son atelier.

Ce qui n'a rien de modeste, en revanche, c'est sa vision d'artiste et la liberté de son expression, spontanée, intuitive, poétique et épurée, tant appréciée aujourd'hui dans le monde entier.



Lot 66 - Fikret MOUALLA, Nature morte à la pipe, 1952, gouache sur papier. 3 000 - 5 000 €

Lot 67 - Fikret MOUALLA, Nature morte à la théière, 1952, gouache sur papier. 3 000 - 5 000 €

Oeuvres visibles sur rendez-vous au Cabinet Marc Ottavi, 12, Rue Rossini, 75009 Paris.



UN ENSEMBLE D'OEUVRES D'ARMAN



Lot 71 - ARMAN, Empreinte de violons, estampe, 2004, 154 x 104 cm. 2 000 - 3 000 €

Lot 72 - ARMAN, Tête Nok (coupe longitudinale), bronze, haut. 61 cm. 8 000 - 12 000 €

Lot 73 - ARMAN, Bas-relief de cuillères africaines bronze, haut. 50 cm. 3 000 - 4 000 €

Expert : Monsieur Marc Ottavi.

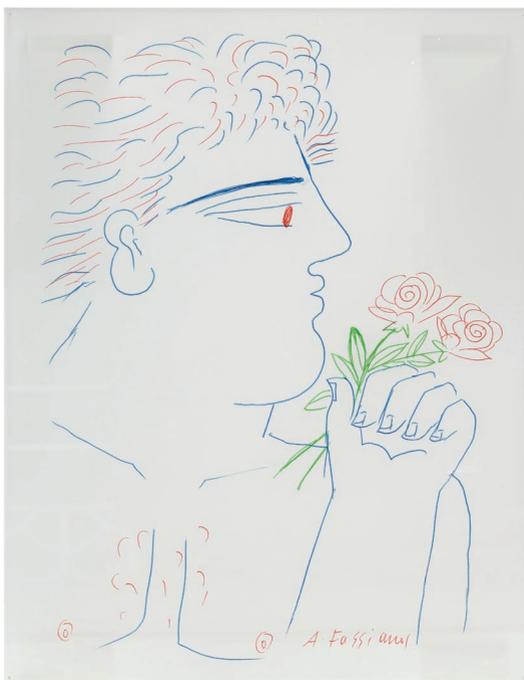


DESIGN & MOBILIER D'ARTISTES



Lots 149 et 150 - FONTANA ARTE (Attribué à), Deux miroirs en verre églomisé doré.
800 - 1 200 € et 1 000 - 1 500 €.





Détail du plateau du lot 77



Lot 77 - D'après Alexandre FASSIANOS (1935-2022), L'Amoureux, table en altuglass sérigraphiée
3 000 - 4 000 €

Lot 78 - D'après Alexandre FASSIANOS (1935-2022), Le penseur glorieux, table en altuglass
sérigraphiée en couleurs. 3 000 - 4 000 €

Expert : Monsieur Marc Ottavi.



Lot 156 - Elisabeth GAROUSTE (Née en 1946) et Mattia BONETTI (Né en 1952), table basse Fourches. Fer battu et verre, Édition En attendant les Barbares, 41 x 150 x 110 cm.
1 500 - 2 000 €

UN ENSEMBLE DE MOBILIER DE PHILIPPE STARCK



Lots 161 et 162 - Philippe STARCK (Né en 1949), Paire de fauteuils «Miss Dorn», Edition Disform, modèle créé en 1982, 70 x 53 x 45 cm. 600 - 800 € chacun.

Lots 159 et 160 - Philippe STARCK (Né en 1949), Paire de chaises «Miss Wirt», acier laqué et tissu, Edition Disform, modèle créé en 1982, 114 x 57 x 51 cm. 800 - 1 200 € chacun.

Lot 158 - Philippe STARCK (Né en 1949), Paire de fauteuils «Wendy Wright», acier laqué, Edition Disform, modèle créé en 1986, 75 x 48 x 46 cm. 600 - 800 €



PHILOLAOS TLOUPAS (1923-2010)

Philolaos Tloupas (1923–2010), sculpteur d'origine grecque installé en France après la Seconde Guerre mondiale, occupe une place singulière dans l'histoire de la sculpture du XXe siècle. Formé à l'École des Beaux-Arts d'Athènes puis à Paris, il développe très tôt un langage plastique où la rigueur architecturale se conjugue à un profond sens du rythme et de la matière. Son œuvre explore les rapports entre le plein et le vide, entre la courbe et la tension, souvent au moyen de matériaux nobles tels que le métal, le béton ou le bois.

Philolaos s'intéresse particulièrement à la relation entre sculpture et espace habité. Ses réalisations monumentales, comme la célèbre château d'eau de Valence (1969–1971), témoignent de cette ambition d'intégrer la sculpture dans le paysage urbain. Mais son œuvre ne se limite pas à la monumentalité : il conçoit également un mobilier sculptural – tables, chaises, luminaires – où chaque ligne semble prolonger le geste du sculpteur. Ces pièces, à la fois utilitaires et poétiques, traduisent la même exigence d'équilibre et de justesse formelle que ses œuvres publiques.

Par cette double démarche, Philolaos Tloupas efface la frontière entre art et fonction, donnant naissance à un univers où la sculpture devient habitable et le mobilier, œuvre d'art à part entière.

Lot 145 - Philolaos TLOUPAS (1923-2010), Suite de quatre chaises et une table, structure en acier patiné, plateau en verre. Edition réalisée entre 1957 et 1960.
H. : 86 cm, L. : 39 cm, P. : 40 cm.

Bibliographie :

Musée de Valence, Philolaos, dans l'atelier du sculpteur, 2019 (pour un modèle similaire)

Nous remercions la fille de l'artiste, Mme Isabelle Tloupas, pour avoir fourni des informations sur ces œuvres.

3 000 - 4 000 €





YUE MIN-JUN & ZHANG XIAOGANG



Lot 134 - Yue MINJUN (Né en 1962), Backyard Garden, 2009, Lithographie, 80 x 120 cm.
1 000 - 1 500 €

Lot 136 - Zhang XIAOGANG (Né en 1958), Tiananmen, 2009, Lithographie, 80 x 120 cm.
1 500 - 2 000 €

Lot 137 - Zhang XIAOGANG (Né en 1958), Boy and Tree, 2009, Lithographie, 80 x 120 cm.
1 500 - 2 000 €





COLLECTION D'IVOIRES D'AFRIQUE

LOTS 165 À 183



ARTS D'AFRIQUE & D'OCÉANIE

Lot 193

Statue, Tellem, Mali

Provenance :

Ritual Gallery, Bruxelles

Collection de Monsieur G, Paris

Belle statue Dogon, typique de la période transitoire entre les Tellem et les Dogons, aux XVe et XVIe siècle. On retrouve à la fois les bras levés et le dos plat et cubiste du dos, typiques de la statuaire Tellem, et un côté plus figuratif du traitement du visage et des jambes. Belle patine suintante à certains endroits, preuve de longues libations.

Certificat CIRAM du 30 septembre 2024 : XV-XVIe siècle.

13 000 - 16 000 €



Lot 191

Statue, Senufo, Mali
Haut. 65 cm.

Provenance :
Ancienne collection française
Galerie Nicolas Rolland, Paris
Galerie Olivier Castellano, Paris

Publication :
Senoufo, Galerie Olivier Castellano, 2014, pp. 26-27

Ce rare type de statue était en paire et représentait le couple primordial ; on les appelle Pombilele, les enfants du Poro. Elles étaient sorties lors des funérailles et servaient aussi de supports à des sacrifices, ce qui explique la patine croûteuse avec des traces de sang.

Les sacrifices sur des statues de ce type semblent être limités à la partie septentrionale du pays Senufo, et notamment la région de Sikasso au Mali et l'on peut sans doute y voir une influence des cultes Bambara et Minianka. On ne retrouve pas ce type de patine sacrificielle sur les objets du centre de la Côte d'Ivoire.

10 000 - 15 000 €



Lot 197

Statue, Hemba, République Démocratique du Congo
Haut. 64 cm.

Provenance :

Collection Miles et Shirley Fiterman, Minneapolis

Galerie Montagut, Barcelone

Collection de Monsieur G, Paris

Belle statue d'ancêtre Lusingiti des Hemba de la République démocratique du Congo.

Ces statues très importantes chez le Hemba avaient un rôle de médiateur entre les vivants et les morts. Le visage dégage à la fois un sentiment de sérénité et de puissance. Belle et profonde patine attestant du long usage rituel de cette statue.

15 000 - 20 000 €





Lot 189 - Masque Kpélié, Côte d'Ivoire. 6 000 - 8 000 €

Lot 243 - Grand personnage. Culture Olmèque, Mexique, Période pré-classique, 1150 À 550 avant J.C.
Haut. 14,8 cm.

Provenance : Throckmorton Fine Art, New York, Collection Jacques Kerchache.

6 000 - 10 000 €

Lot 219 - Statuette à coiffure conique, Région du Bas Sepik et embouchure du Fleuve Ramu, PNG, Mélanésie. XIXe siècle. Haut. 37 cm.

Provenance : William Downing Webste, Augustus H. Lane Fox Pitt River, Galerie Flak, Collection Rosenthal. 4 000 - 5 000 €





Lot 272

Jardinière en alliage cuivreux et émaux polychromes peints à l'imitation des cloisonnés, à décor de lotus dans leurs rinceaux sur fond bleu turquoise, les bords dorés, ornés de rinceaux et du motif du double losange, les côtés ornés de médaillons de personnages et de constructions à l'or sur fond noir. Le tour des médaillons et les bords de la jardinière sont incrustés de pierres rouges facettées (manques). Légères déformations et décolllements.

Chine, XIXe siècle.

Dimensions : 32,5 x 11,8 x 21,2 cm.

1 000 - 1 500 €



LA MODE !

COLLECTIONS PARTICULIÈRES :
CHANEL, HERMÈS, DIOR etc.

25.11.2025 Drouot

ULYSSE & VICTOR

MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRES

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

La société par action simplifiée est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L. 321-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité Ulysse & Victor agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'adjudicataire par son intermédiaire. Les rapports entre Ulysse & Victor et l'enchérisseur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat (ci-après, les « CGA »).

Acceptation, opposabilité et modification des CGA

Les CGA sont applicables sans restriction ni réserve à la relation entre Ulysse & Victor et tout enchérisseur. Les CGA sont communiquées préalablement à la vente sur le site Internet d'Ulysse & Victor, ainsi qu'au sein du catalogue de la vente concernée. L'enchérisseur déclare avoir pris connaissance des CGA et les accepte sans réserve en portant une enchère, quel qu'en soit le moyen. Les CGA applicables à la relation entre les parties sont celles en vigueur au moment de la vente concernée en tenant compte des éventuelles modifications écrites ou orales émises avant et pendant la vente et qui sont reportées au sein du procès-verbal de vente.

Avant la vente

1. Indications relatives aux lots

Les notices d'information contenues dans le catalogue sont établies, en l'état des connaissances au jour de la vente et avec toutes les diligences requises, par Ulysse & Victor et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications, déclarations, rectifications, annoncées verbalement au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de vente.

1.1 État des lots et constats d'état ou de conservation

Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente et il relève ainsi de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et notamment lors des expositions. L'absence de mention dans le catalogue n'implique aucunement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de dommages, accidents, incidents ou restaurations. Seule l'existence de réparations, ainsi que de restaurations, manques et ajouts significatifs dont le lot peut avoir fait l'objet, a vocation à être indiquée. Les dimensions et poids des lots sont donnés à titre indicatif. De même, la mention de défauts n'implique pas l'absence d'autres défauts. Des constats d'état ou de conservation des objets peuvent être établis gracieusement sur demande et par commodité, Ulysse & Victor ou ses

experts n'étant pas des restaurateurs ces rapports de condition ne sauraient remplacer la consultation de professionnels.

1.2 Œuvres d'art et objets de collection

À moins qu'elle ne soit accompagnée d'une réserve expresse sur l'authenticité, l'indication qu'une œuvre ou un objet porte la signature ou l'estampille d'un artiste entraîne la garantie que l'artiste mentionné en est effectivement l'auteur.

Ulysse & Victor rappelle que l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable. « Entourage de » signifie que l'œuvre ou l'objet est le travail d'un artiste contemporain de l'artiste mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du maître. L'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité mais réalisée par des élèves sous sa direction. Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », « façon de » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école. Les biens d'occasion ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité visée à l'article L. 217-2 du Code de la consommation.

1.3 Provenance

Ulysse & Victor rappelle que les mentions concernant la provenance d'un lot sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité d'Ulysse & Victor. Si le vendeur a requis la confidentialité ou si l'identité des précédents propriétaires est inconnue du fait de l'ancienneté du lot, aucune indication relative à la provenance n'est portée au sein de la présentation du lot au catalogue.

1.4 Modifications des informations

Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente. Ces changements sont portés à la connaissance du public par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité au moment de la vente et par un affichage approprié en salle. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de vente.

1.5 Lot suivi d'un °

Les lots suivis d'un ° sont vendus par Ulysse & Victor ou par un membre d'Ulysse & Victor, par un expert sollicité par Ulysse & Victor ou par tout partenaire de l'étude.

1.6 Illustration des lots

Les photographies des lots mis en vente figurant au catalogue et sur le site Internet d'Ulysse & Victor, ainsi que sur les plateformes des opérateurs intermédiaires d'Ulysse & Victor n'ont pas de valeur contractuelle supérieure à la description opérée dans le catalogue. Les photographies sont données à titre indicatif impliquant que les couleurs des œuvres ou objets reproduits dans le catalogue sont susceptibles de différer des couleurs réelles ou de comporter des différences résultant, de manière non exhaustive, de l'adaptation technique, de la qualité photographique ou encore du support de reproduction.

2. Estimations des lots

Ulysse & Victor rappelle que les estimations sont fondées sur l'état, la rareté, la qualité et la provenance des lots et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les estimations peuvent changer. Les estimations sont ainsi fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le lot soit vendu au prix estimé ou à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

Les estimations ne sauraient ainsi constituer une quelconque garantie. Les estimations ne comprennent ni les frais de vente, ni les frais de livraison, ni aucune taxe, frais de douane ou frais applicables.

3. Retrait de tout lot

Ulysse & Victor peut librement retirer un lot à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas la responsabilité d'Ulysse & Victor à l'égard de tout enchérisseur.

4. Exposition publique préalable à la vente et catalogue

Ulysse & Victor est libre d'organiser des expositions publiques préalablement à la vente et dont les modalités sont précisées sur le catalogue ou sur tout support de la vente concernée. Tout enchérisseur est invité à examiner les lots préalablement à la vente. Les lots y sont exposés afin de respecter leur sécurité. Toute manipulation effectuée par un enchérisseur non supervisée d'Ulysse & Victor se fait à ses risques et périls.

Pour certaines ventes, Ulysse & Victor propose à tout éventuel enchérisseur un catalogue de la vente sous forme imprimée à prix fixe. Le catalogue est une œuvre protégée par le droit d'auteur. Toute reproduction, représentation, adaptation et/ou modification du catalogue ou de ses éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite et expresse d'Ulysse & Victor.

La Vente

1. Enregistrement et accès à la vente

En vue d'une bonne organisation de la vente et préalablement à celle-ci, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès d'Ulysse & Victor, en lui communiquant un justificatif d'identité, un justificatif de domicile, ainsi que des références bancaires. Ulysse & Victor se réserve le droit de solliciter un dépôt de garantie, dont le montant est restitué dans les soixante-douze (72) heures après la vente si le lot n'a pas été adjugé à l'enchérisseur. L'étude se réserve le droit d'interdire l'accès à la vente à tout enchérisseur pour justes motifs, notamment et de manière non limitative, en raison de l'inscription de l'enchérisseur au fichier Temis. L'enchérisseur est réputé s'inscrire et enchérir pour son propre compte. S'il enchérit pour autrui, l'enchérisseur doit indiquer à Ulysse & Victor qu'il est dûment mandaté par un tiers pour lequel il communique une pièce d'identité et les références bancaires. Si l'enchérisseur agit pour le compte d'une personne morale, celui-ci doit fournir les informations de la société, ainsi qu'un pouvoir l'autorisant à enchérir au nom de la personne morale. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'enchérisseur. Si l'enchérisseur agit en tant qu'agent pour un mandant occulte il accepte expressément d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues.

Ulysse & Victor étant soumise aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, elle se réserve le droit de demander à tout enchérisseur de justifier de son identité au moyen de documents probants et ce, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. À défaut de communiquer de tels documents ou si la vérification de ces documents s'avère impossible, l'enchérisseur ne peut s'inscrire à la vente.

2. Modalités des enchères

2.1. Enchères en salle

Ulysse & Victor rappelle que le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente, à moins que la vente ne soit réalisée de manière totalement dématérialisée (vente online). Ulysse & Victor ne peut engager sa responsabilité pour tout autre mode de passation des enchères notamment si une erreur qu'elle soit d'ordre technique ou non, une omission ou une difficulté de liaison ou de connexion existait.

2.2 Ordres d'achat ferme et enchères téléphoniques

Ulysse & Victor se propose d'exécuter gracieusement (i) des ordres d'achat ferme et (ii) des enchères téléphoniques, selon les instructions de l'enchérisseur. L'enchérisseur adresse sa demande à Ulysse & Victor en renseignant le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue accompagné (i) d'un document d'identification (carte d'identité recto-verso pour les personnes physiques, extrait Kbis pour les personnes morales) et (ii) de coordonnées postales, électroniques et téléphoniques et ce, au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la vente. Toute demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchères téléphoniques doit avoir reçu une confirmation d'Ulysse & Victor pour être exécutée. Ulysse & Victor se réserve le droit de ne pas accepter un ordre d'achat notamment, et de manière non limitative, si l'enchérisseur ne propose pas de garanties suffisantes. Dans certains cas, la prise en compte d'un ordre d'achat ou d'une enchère téléphonique peut être conditionnée à un dépôt de garantie.

Les offres illimitées ou d'« achat à tout prix » ne sont pas acceptées, l'enchérisseur est tenu de donner un montant maximal. Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, la priorité est donnée à celui reçu en premier. Ulysse & Victor décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles, insuccès si la liaison téléphonique ne peut être établie ou de non réponse suite à une tentative d'appel. Ulysse & Victor peut enregistrer les communications et peut les conserver jusqu'au règlement des éventuelles acquisitions.

2.3. Enchères en ligne par des plateformes tierces

Ulysse & Victor peut proposer d'enchérir en ligne par le biais de tout site Internet de plateformes d'opérateurs intermédiaires relayant la vente. Ces sites Internet constituent des plateformes techniques permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, impliquant notamment des frais additionnels liés à leur utilisation.

2.4 Vente online

Ulysse & Victor organise des ventes online par le biais de plateformes d'opérateurs intermédiaires. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, et notamment véri-

fier l'application de tout frais éventuel pour l'utilisation de ces sites Internet tiers.

Conformément à l'article L. 217-2 du code de la consommation, nous vous informons que les lots proposés lors de nos ventes aux enchères exclusivement en ligne (ou "ventes online") bénéficient de la garantie légale de conformité.

Déroulement de la vente

1. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur habilité et conduite de la vente

Le commissaire-priseur habilité organise et dirige les enchères de façon discrétionnaire, la conduite de la vente suit l'ordre de la numérotation du catalogue et les paliers d'enchères sont à sa libre appréciation. Le commissaire-priseur habilité veille au respect de la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseurs, tout en considérant que les enchères en salle priment sur toute autre enchère. Il dispose de la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, de retirer un lot de la vente et de désigner l'adjudicataire, c'est-à-dire le plus offrant et le dernier enchérisseur, une fois le terme « adjugé » prononcé.

Le commissaire-priseur dispose de la faculté discrétionnaire de déplacer, de réunir ou de séparer des lots ou de retirer des lots de la vente. En aucun cas la responsabilité d'Ulysse & Victor ne peut être engagée en cas de retrait de tout lot au cours de la vente, et notamment vis-à-vis des enchérisseurs ayant effectué une demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchère téléphonique.

2. Conduite de la vente

La vente se fait expressément au comptant et est conduite en euros. Ulysse & Victor peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en devises étrangères. En cas d'erreur de conversion de devises, la responsabilité d'Ulysse & Victor ne peut être engagée, seul le prix en euros faisant foi.

L'accès aux lots lors de la vente est strictement interdit.

3. Prix de réserve

Le prix de réserve s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifiée publiquement avant la vente et le commissaire-priseur habilité est libre de débiter les enchères en dessous de ce prix et de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à un montant correspondant au palier juste avant la réserve. En revanche, le vendeur ne peut porter aucune enchère pour son propre compte ou par le biais d'un autre mandataire.

4. Prémption

Les articles L. 123-1 et L. 123-2 du Code du patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État ou à la BNF à exercer un droit de prémption, c'est-à-dire la faculté pour l'État ou la BNF de se substituer à l'adjudicataire, sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré après une vente aux enchères publiques préalable infructueuse. Le représentant de l'État présent lors de la vacation formule sa déclaration auprès du commissaire-priseur habilité juste après la chute du marteau. La décision de prémption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze (15) jours. Par ailleurs, et conformément à l'article R. 123-7 du Code de commerce, le droit de prémption peut être exercé par voie électronique. En pareille situation, la décision de prémption doit être confirmée dans un délai de quatre (4) heures à compter de la réception du résultat par le représentant de l'État.

En aucun cas, Ulysse & Victor ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des décisions administratives de prémption.

Exécution de la vente

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se serait pas fait enregistrer avant la vente, il doit communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

1. Obligation de paiement

L'adjudication opère transfert de propriété et oblige l'adjudicataire au paiement intégral du prix d'adjudication, ainsi que de l'ensemble des frais et taxes précisés ci-après. Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente selon les modalités précisées à l'Article 3 de la présente section et ne peut en aucun cas être différé, quand bien même l'adjudicataire souhaite exporter le lot et est dans l'attente de l'obtention d'une licence d'exportation. Aucun lot n'est remis à l'adjudicataire avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

2. Frais de vente

En sus du prix d'adjudication, c'est-à-dire du «prix marteau», l'adjudicataire doit acquitter des frais de :

- 25 % HT (soit 30 % TTC), exception faite des ventes de livres pour lesquelles les frais sont de 25 % HT (soit 26,4 % TTC) pour les adjudications jusqu'à 500 000 €

Lorsque l'adjudicataire a enchéri sur une plateforme tierce, Ulysse & Victor facture à l'adjudicataire les frais additionnels dus par elle à la plateforme pour l'utilisation de celle-ci, selon la plateforme utilisée :

- plateforme drouot.com (drouot live) : 1,5 % HT (soit 1,8% TTC) du prix d'adjudication ;

- plateforme Interenchères : 3% HT (soit 3,6% TTC) du prix d'adjudication ;

Ulysse & Victor étant sous le régime fiscal de la marge prévu à l'article 297A du Code général des impôts, elle ne peut délivrer aucun document faisant ressortir la TVA. Les lots en provenance d'une zone en dehors de l'Union européenne, et dont la présentation est précédée par le symbole « * », sont soumis à des frais additionnels pouvant être rétrocédés à l'adjudicataire sur présentation des documents douaniers d'exportation hors Union Européenne dans un délai de trois mois. Ces frais sont de 5.5% sur le prix de l'adjudication. Les lots dont la présentation est précédée par le symbole « ** » sont soumis à des frais additionnels de 20% sur le prix de l'adjudication.

Chaque fois que possible, Ulysse & Victor fera application du régime fiscal de la marge prévu à l'article 297A du Code général des impôts, elle ne peut délivrer aucun document faisant ressortir la TVA. Toutefois, en application de l'article 297 C du CGI, Ulysse & Victor peut opter pour le régime général de la TVA c'est-à-dire que la TVA sera appliquée sur leur prix de vente total sous réserve des exonérations accordées pour les livraisons intracommunautaires et les exportations. L'acquéreur qui aurait intérêt au régime général de TVA doit en informer Ulysse & Victor afin que l'option puisse être matérialisée sur la facture qui sera remise à l'acquéreur.

Les lots en provenance d'une zone en dehors de l'Union européenne, et dont la présentation est précédée par le symbole « * », sont soumis à des frais additionnels pouvant être rétrocédés à l'adjudicataire sur présentation des documents douaniers d'exportation hors Union Européenne dans un délai de trois mois. Ces frais sont de 5.5% sur le prix de l'adjudication. Les lots dont la présentation est précédée par le symbole « ** » sont soumis à des frais additionnels de 20% sur le prix de l'adjudication. L'adjudicataire justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire et d'un document prouvant la livraison dans son État membre de l'Union européenne peut obtenir le remboursement de la TVA sur les commissions.

La répartition entre prix d'adjudication et commissions peut être modifiée par convention particulière entre le vendeur et Ulysse & Victor, sans conséquence pour l'adjudicataire. Néanmoins, dans l'éventualité où l'acquéreur n'est pas assujéti à la TVA (cas des particuliers) et Ulysse & Victor intervient directement ou indirectement dans l'expédition ou le transport du ou des lot(s) à destination d'un autre Etat membre de l'Union européenne – y compris notamment en promouvant les services d'un tiers ou en mettant en relation l'acquéreur avec un tiers –, l'opération sera régularisée et

la vente sera soumise à la TVA applicable dans l'Etat de destination.

De même, en cas d'exportation du bien acquis auprès de Ulysse & Victor, conformément aux règles fiscales et douanières applicables, la vente pourra bénéficier d'une exonération de TVA. Il est à ce titre convenu que l'exportation du lot acquis devra intervenir dans les trois mois de la vente.

L'acquéreur devra dans ce délai indiquer par écrit que le lot acquis est destiné à l'exportation et fournir une adresse de livraison en dehors de l'UE. Dans tous les cas l'acquéreur devra verser un montant égal à celui de la TVA qui serait à verser par Ulysse & Victor en cas de non exportation du lot dans le délai applicable. En cas d'exportation conforme aux règles fiscales et douanières en vigueur en France et sous réserve que Ulysse & Victor soit en possession de la preuve d'exportation dans les délais requis, ce montant sera restitué à l'acquéreur.

Ulysse & Victor facturera des frais de dossier pour le traitement des livraisons intracommunautaires et des exportations. Il est recommandé aux acheteurs de consulter un conseiller spécialisé en la matière afin de lever toute ambiguïté relative à leur statut concernant la TVA.

3. Droit de Suite :

Conformément à la législation en vigueur, les auteurs d'œuvres originales graphiques et plastiques ont un droit inaliénable de participation au produit de toute vente de l'œuvre après la première cession. Le droit de suite subsiste au profit des héritiers de l'auteur pendant l'année civile de la mort de l'auteur et les soixante-dix années suivantes. Les lots concernés par ce droit de suite sont identifiés dans ce catalogue grâce au symbole «*» , accolé au numéro du lot. Si le droit de suite est applicable à un lot, sauf si ce lot est un livre ou un manuscrit, le vendeur sera redevable de la somme correspondante, en déduction du prix d'adjudication, et nous transmettrons ensuite cette somme à l'organisme concerné, au nom et pour le compte du vendeur

Le droit de suite est dû lorsque le prix d'adjudication d'un lot est de 750€ ou plus. En tout état de cause, le montant du droit de suite est plafonné à 12.500€.

Le montant dû au titre du droit de suite est déterminé par application d'un barème dégressif en fonction du prix d'adjudication :

- 4% pour la première tranche du prix de vente inférieure ou égale à 50.000 euros ;
- 3% pour la tranche du prix comprise entre 50.000,01 euros et 200.000 euros ;
- 1% pour la tranche du prix comprise entre 200.000,01 euros et 350.000 euros ;
- 0.5% pour la tranche du prix comprise entre

350.000,01 euros et 500.000 euros ;

- 0.25% pour la tranche du prix excédant 500.000,01 euros.

4. Paiement

L'adjudicataire peut effectuer son règlement par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1.000 euros frais et taxes compris pour les particuliers français et pour les commerçants français ou étrangers, jusqu'à 15.000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non commerçants sur présentation de leur pièce d'identité avec une adresse à l'étranger ;
- par carte bancaire Visa ou Mastercard – les règlements par carte bancaire American Express ne sont pas acceptés ;
- par virement bancaire, les éventuels frais additionnels de transfert étant à la seule charge de l'adjudicataire sur le compte suivant : Crédit Industriel et Commercial - 202, boulevard Raspail – 75014 Paris - RIB : 30066 10621 00020864003 78 - IBAN : FR76 3006 6106 2100 0208 6400 378 - BIC : Cm.CIFRPP.
- par paiement bancaire « 3D Secure » sur le site d'Ulysse & Victor

Les règlements par chèque ne sont pas acceptés.

Le paiement doit être réalisé au seul nom de l'adjudicataire. Ulysse & Victor rappelle qu'aucun paiement ne peut être réalisé pour un tiers et qu'aucune modification de l'identité de l'adjudicataire ne peut intervenir postérieurement à la vente aux enchères publiques. Aucun fractionnement du paiement n'est accepté.

5. Défaut de paiement

Conformément à l'article L. 321-14 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, et après mise en demeure restée infructueuse adressée à l'adjudicataire par lettre recommandée avec accusé de réception, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois (3) mois à compter de l'adjudication, Ulysse & Victor a mandat d'agir en son nom et pour son compte et peut, selon son choix :

- notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts. L'adjudicataire défaillant demeure redevable des frais de vente ;
- poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur, montant auquel s'ajoutent quarante euros de frais de recouvrement par lot.

En tout état de cause, l'adjudicataire défaillant ne peut invoquer la résolution du contrat pour se soustraire aux obligations qui sont les siennes.

Ulysse & Victor se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire ou représentant de tout adjudicataire qui a été défaillant ou qui n'a pas respecté les présentes conditions générales d'achat. L'étude se réserve le droit d'inscrire l'adjudicataire défaillant ou son représentant à la liste noire des mauvais payeurs de Drouot SI, lui interdisant ainsi d'utiliser les services de la plateforme Drouot.com. Par ailleurs, Ulysse & Victor est adhérente au Service Temis permettant la consultation et l'alimentation du fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères. Ulysse & Victor se réserve le droit d'inscrire au fichier Temis l'adjudicataire défaillant ou son représentant, ayant pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'adjudicataire défaillant auprès des opérateurs de ventes volontaires adhérents et de lui interdire l'utilisation de la plateforme Interencheres. Ulysse & Victor se réserve également le droit de procéder à toute compensation de la créance due avec les sommes éventuellement dues à l'adjudicataire défaillant.

6. Transport des lots – transfert de propriété et des risques

L'étude n'effectue aucun emballage ni envoi. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'adjudicataire, quelle que soit sa qualité, celui-ci devant se rapprocher de toute société de transport de son choix. Les sociétés de transport n'étant pas les préposées d'Ulysse & Victor, cette dernière ne peut être responsable de leurs actes ou omissions. L'adjudicataire ayant opté pour un envoi de ses achats par une société de transport adhère aux conditions générales de ce prestataire et écarte la possibilité d'engager la responsabilité d'Ulysse & Victor en cas de préjudice subi dans le cadre de cette prestation de services.

Le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques s'opèrent au prononcé du terme « adjudgé » par le commissaire-priseur habilité, de telle sorte que l'adjudicataire est lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. Ulysse & Victor décline toute responsabilité quant aux dommages que le lot pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. L'étude ne peut assumer une quelconque responsabilité en l'absence de prise de disposition à cet effet.

Le transfert des risques sur les lots s'opère au moment de l'adjudication lorsque l'adjudicataire revêt la qualité de professionnel, de telle sorte que la responsabilité d'Ulysse & Victor ne peut être reconnue en cas de perte ou de dommages

causés sur le ou les lots. Le transfert des risques à l'adjudicataire consommateur ou non-professionnel s'opère lorsque celui-ci ou un tiers désigné par ses soins (et notamment, et de manière non exhaustive, un transporteur) prend physiquement possession des lots. Le transport des lots doit être effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Propriété intellectuelle

Ulysse & Victor est seule titulaire du droit de reproduction sur son catalogue et son contenu. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. Toute reproduction du catalogue d'Ulysse & Victor peut également constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son nouveau propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

En fonction des circonstances, l'étude peut être soumise à une obligation de vigilance renforcée, l'adjudicataire ou son mandant s'engageant alors à répondre à toute interrogation permettant à Ulysse & Victor de se conformer à ses obligations légales.

Loi applicable et attribution de compétence juridictionnelle

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-17 du Code de commerce, l'action en responsabilité à l'encontre d'un opérateur de ventes volontaires se prescrit par cinq ans à compter de la prise ou de la vente aux enchères publiques. Ulysse & Victor rappelle à ses clients l'existence du Recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires pris par arrêté ministériel du 30 mars 2022. Ce recueil est disponible sur le site du Conseil des maisons de vente. Ulysse & Victor informe également ses clients de la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges en saisissant le commissaire du Gouvernement près le Conseil des maisons de vente, en ligne ou par courrier avec accusé de réception. Seule la loi française régit les présentes conditions générales d'achat. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, et à défaut de conciliation préalable, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites sont soumis exclusivement aux tribunaux compétents de Paris (France).